

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20250618-2025_D_78-DE

Berger Levaufre

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 18 JUIN 2025

Date de la convocation
12/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date d'affichage
12/06/2025

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

Absents : Mme BRAZARD donne pouvoir à M. CHEMIN, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, Mme BELLANDE, M. BERGERON, Mme GRAS.

Objet de la délibération

Approbation fonds de concours 2025

Madame le Maire explique que la Communauté de Communes du d'Apt Luberon a décidé pour 2025 le versement de Fonds de concours conformément à la délibération n°CC-2024-68.

N° 78/25

Elle propose de solliciter ce fonds de 20 190 € pour la modernisation de la cuisine municipale de l'Ecole du Val des Fées.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** par 12 POUR, la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour le fonds de concours 2025 à hauteur de 20 190 € pour la modernisation de la cuisine municipale de l'Ecole du Val des Fées.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Gérard DEBROAS

